

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2023/14

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023****TARIFS 2024 DES PRODUITS ET SERVICES DE LA CCI MDB
Applicables au 1^{er} janvier 2024***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, s'est tenue, à Dijon, en présentiel, la sixième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 45
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 24
- Quorum = 23 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 13

Membres Titulaires ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBERI, Vice-Président – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Anne-Lise FRESARD – Patrick GRANDAY – Agnès HUE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT – Carole THUEL.

Membres Titulaires excusés :

- Bruno DORMOY, Trésorier – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Thierry ANDRE – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Bernadette DE SAINT-JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Pascal GIRARDOT – Charlene GORZEGNO-BAGOT – Youcef HAMOUDI – Corinne JOURDAIN-GROS – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN-TOITOT – Stéphane MONTOUT – Dominique POURCELLY – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes de surfaces de vente, de la documentation juridique et fiscale, et propose différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux ainsi que diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus. Les tarifs « non réglementés » font l'objet d'une revalorisation en fin d'année.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire (délibération soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale).

Ainsi, les Tarifs 2024 détaillés seront disponibles sur le site internet de la CCI Métropole de Bourgogne.

Les tarifs 2024 ont été présentés au Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne réuni le 25 octobre 2023, lequel a donné un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 15 novembre 2023.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une CCI,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 25 octobre 2023,

CONSIDÉRANT l'examen de la Commission des Finances en date du 15 novembre 2023,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

- **ARRÊTE** les tarifs de vente applicables au 1^{er} janvier 2024, tels que mentionnés dans le livret ci-joint,
- **AUTORISE** son Président à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

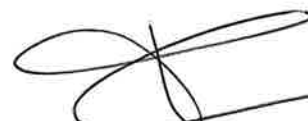
Fait à Dijon, le 29 novembre 2023
Pour copie conforme

Le Président,


Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,


Carole THUEL